## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 mai 2022

Sous la présidence de M. WALTER Dany, Maire

<u>Présents</u>: Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie.

MM. BAUER Jean-Marc, HEBTING Jean, HERRMANN Pierre, LOGEL Rémy, NEY Aymeric, REMPP Jacques, SCHULER Albert, STEPHAN Daniel, WALTHER Jean-Claude, WALTER Dany.

Absents avec excuse: /.

M. **NEY** Aymeric est arrivé au point 3.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Vente de l'ancien broyeur.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme CHENE Sylvie comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*

3. Fixation du loyer et charges du logement 02 rue de l'Ecole.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser et de fixer un tarif pour le loyer du logement (petit logement d'une surface de 85.32 m²) situé au 02 rue de l'Ecole, et ce, suite au départ des locataires précédents, aux travaux de rénovation dudit logement et à l'aménagement de nouveaux locataires.

Vu que le logement ne fera plus partie des logements conventionnés à compter du 01/07/2022.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

• Décide de fixer le loyer du logement (petit logement d'une surface de 85.32 m²) situé au 02 rue de l'Ecole, à 500 € par mois (hors charges) et 70 € par mois d'acompte sur charges (frais de chauffage), à compter du 01/07/2022.

- Précise qu'un bail de logement sera établi avec les nouveaux locataires.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le contrat de bail et tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*

4. Fixation du loyer et charges du cabinet médical.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise en date du 28/08/2020 au sujet de la location du cabinet médical.

Vu les travaux supplémentaires réalisés au cabinet médical, à savoir : finalisation de la kitchenette et de la salle de bain et WC.

Vu l'arrivée d'un second médecin.

En accord avec le Dr CLASS, il a été convenu de revoir le contrat de bail mis en place en date du 01/09/2020, comme suit :

Mise en place d'un avenant au contrat de bail professionnel, location de l'ensemble du cabinet médical (120 m²) pour un loyer mensuel de 700 € (hors charges) + 50 € de charges par mois, à compter du 01/06/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 01 abstention et 13 voix pour :

- Décide de mettre en place un avenant au contrat de bail professionnel d'une durée de 6 ans pour la location de l'ensemble du cabinet médical (120 m²) pour un loyer mensuel de 700 € (hors charges) + 50 € de charges par mois, à compter du 01/06/2022.
- Précise que l'avenant au contrat de bail sera établi par un notaire.
- Précise que les frais de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.
- Charge le Maire d'en informer le Dr CLASS.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer l'avenant au contrat de bail et tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*

5. Festivités du 14 juillet.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal que les festivités liées au 14 juillet auront lieu cette année.

Le comité des fêtes organise la fête avec la musique, la commune finance le feu d'artifice.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Précise que le comité des fêtes organise la fête avec la musique, que la commune finance le feu d'artifice.
- Précise qu'un montant de 1500 € TTC est prévu pour le feu d'artifice.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

6. Convention du site Total, groupe de jeunes.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention signée avec Le Groupe des Jeunes de Lampertsloch pour la mise à disposition de l'ancien bureau du site TOTAL et de l'ancienne plate-forme de forage y attenant, échue depuis le 30/04/2022.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler, pour une durée de 9 ans (du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2031), la concession de mise à disposition, à titre gratuit, de l'ancien bureau TOTAL ainsi que l'ancienne plate-forme de forage y attenant et aménagée en terrain de volley-ball avec le groupe des jeunes de Lampertsloch représenté par son président, Monsieur SCHWITZGEBEL Marc, domicilié à Lampertsloch sise au 01 rue du Général de Gaulle.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

7. Emplacement et fixation du tarif pour « legoodtruck ».

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur la demande d'emplacement de M. WILD Patrice et M. RENOU Jérémy pour une camionnette de restauration rapide, intitulée « legoodtruck ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder un emplacement, sur la Place du Tilleul, à M. WILD Patrice et M. RENOU Jérémy pour une camionnette de restauration rapide, intitulée « legoodtruck », à titre gratuit.
- Précise que le droit de place est accordé pour les lundis soir de semaines impaires de 18h à 21h.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

8. Subvention au Resto du cœur.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur la demande de subvention des Restos du cœur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 02 abstentions et 12 voix contre :

- Décide de ne pas allouer de subvention au Resto du cœur.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

9. Travaux de réfection du chemin d'accès à la déchetterie.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection du chemin d'accès à la décharge municipale (déchets verts). Il présente le devis de l'Ets LH Services de Lampertsloch.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• Décide de retenir l'Ets LH Services de Lampertsloch pour un montant de 1 390 € TTC pour les travaux de réfection du chemin d'accès à la décharge municipale (déchets verts).

- Décide de retenir l'Ets HERRMANN de Surbourg pour un montant de 290 € TTC concernant le concassé pour les travaux de réfection dudit chemin.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

10. Vente de l'ancien broyeur.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau -Wissembourg Reçu le 09 juin 2022 Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de vendre l'ancien broyeur, la commune ayant trouvé un acquéreur, il convient de se prononcer et de fixer le tarif de vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre l'ancien broyeur de la commune pour un montant de 250 € TTC, à M. SCHIESTEL Joan de Nehwiller - Reichshoffen.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*

## 11. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que :

- L'amicale des pompiers voudrait se séparer de l'UNIMOG, une proposition a été faite entre 2000 € et 2500 €.

La commune en est le propriétaire, elle estime que le véhicule ne sera pas bradé.

Si nécessaire on peut le stocker dans un autre endroit.

- Piste cyclable : retour positif de la CEA pour un tracé qui rejoindrait le chemin des cimes.
- Subvention du Parc des VDN de 1400 € pour la biodiversité.
- Dans le cadre du relamping, il faut rajouter le changement des lampadaires place de l'Eglise, la fin des travaux avec programme d'extinction des feux, est prévue pour fin juin et pour la cité Le Bel ce sera fait à la rentrée.

\*\*\*\*